

Nick Conrad, le rap et les juges

Tout va très vite pour le jeune rappeur français Nick Conrad. Inconnu il y a quelques mois, il est dans la lumière depuis quelques semaines, mais pas vraiment pour son esthétique. Pour les mots qu'il chante. Il doit faire face à la justice par deux fois en un an, ce qui est un record dans la culture – ce n'est pas fini. Son histoire est exemplaire des relations complexes entre rap et droit. Rap et société aussi.

En septembre 2018, le jeune homme de 35 ans, d'origine camerounaise et installé à Noisy-le-Grand (Seine-Saint-Denis), diffuse un clip intitulé *Pendez les Blancs*, dans lequel il clame : « Je tue des bébés blancs/Attrapez-les vite et pendez leurs parents. » On le voit enfoncez un revolver dans la bouche d'un Blanc, lui tirer dessus, et lui écraser la tête sur un trottoir. Puis le pendre. Résultat : clip retiré sur YouTube, puis condamnation, le 19 mars, à 5 000 euros d'amende avec sursis pour provocation au crime.

Nick Conrad a remis le couvert deux mois après, le 17 mai, avec le clip *Doux Pays*, dans lequel il dit : « J'ai baisé la France, brûlé la France/Doux pays de mon enfance... », dans une chanson qui fait référence à la *Douce France* de « l'autre con de Charles Trenet ». Le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, s'indigne, d'autres aussi. Le parquet de Paris annonce, le 20 mai, l'ouverture d'une enquête préliminaire.

On ne peut écarter l'idée que Nick Conrad creuse son sillon du scandale pour se faire une place au soleil du rap – une bonne partie du secteur le pense. Nick Conrad chante depuis vingt ans, mais reste confidentiel. Il ne vit pas du rap. Ce n'est qu'après son premier clip qu'il a fait l'objet d'articles de presse et de commentaires sur la Toile.

Pour l'instant, il a plus perdu que gagné. Ce qu'il a perdu, c'est son emploi de réceptionniste dans un palace, nous apprend *Libération*, dans un long portrait publié le 5 avril. Il a aussi dû verser 1000 euros à des associations et a fait l'objet de menaces de mort. Sans doute pour éviter la case justice une deuxième fois, ce qui est mal engagé, il a encadré son deuxième clip, *Doux pays*, de pare-feu : un avertissement, au début, pour dire que le film comporte des mots et des images pouvant heurter, un autre, à la fin, pour dire qu'il ne s'en prend pas aux Français, mais à « la mentalité française » et aux médias. Les images sont du reste bien plus douces que celles du premier clip.

Que des coups à prendre
Ce qui compte, ici, ce n'est pas tant un rappeur incertain, mais la façon dont il s'inscrit dans le genre musical le plus prisé des jeunes, notamment dans les quartiers difficiles. Soit un paysage qui embarrasse les politiques, la justice, le milieu du rap et les défenseurs de la liberté d'expression. En vingt-cinq ans, nous avons répertorié une bonne quinzaine de procès autour de paroles de rappeurs. Sans compter les incidents plus ou moins sérieux. Des mots appellent à tuer des

LES JUGES DOIVENT-ILS FAIRE PRIMER LA LIBERTÉ DU CRÉATEUR OU LES PRINCIPES RÉPUBLICAINS ?

L'HISTOIRE DE L'AUTEUR DE « DOUX PAYS » EST EXEMPLAIRE DES RELATIONS COMPLEXES ENTRE RAP ET DROIT

policiers, d'autres insultent les femmes, d'autres encore injurient une personnalité politique, la République, les institutions, la France et les Français. Ce n'est pas nouveau si l'on pense à ces rimes de Boris Vian : « Mais j'peux pas m'empêcher, quand j'vois un flic passer, de penser qu'il f'rait bien à la morgue. » Mais Vian n'a pas grand-chose à voir, dans un pays devenu disloqué, avec les mots du rappeur Monsieur R. : « La France est une garce, n'oublie pas de la baiser jusqu'à l'épuiser. »

Une quinzaine de procès, c'est marginal par rapport à la production. Mais aucun autre art, et de loin, ne finit autant devant les tribunaux. Les décisions vont dans les deux sens, signe de la gêne des juges. Doivent-ils faire primer la liberté du créateur ou les principes républicains ? Dans les deux cas, il n'y a que des coups à prendre.

S'ajoute un facteur propre au rap, qui rend le jugement judiciaire ou politique encore plus complexe. Le rap est souvent une posture, qui joue avec les mots et les formules-chocs, le second degré et la provocation. Qui parle beaucoup du quotidien (mais peu du fait que 5 % à peine des artistes du secteur sont des femmes). Nick Conrad jure qu'il produit des « fables » à effet miroir : « *brûler les Blancs* » signifie que la France brûle des Noirs.

Le tribunal correctionnel de Paris l'a entendu en partie quand il écrit que, dans le rap, les limites de la liberté d'expression « s'apprécient avec une plus grande souplesse » qu'ailleurs. Mais il ajoute que cette liberté n'est « pas absolue ». Et quand Conrad écrit que ses clips requièrent « des spectateurs distancés », le juge répond que l'internaute qui les visionne ne perçoit pas vraiment cette « distanciation ».

Autre cas, autre décision. Le rappeur Orelsan, en 2016, a fait pencher le juge en sa faveur à propos d'une chanson où il écrit « *Les meufs, c'est des putes* » et « *Ferme ta gueule ou tu vas t'faire marier trintigner* ». La cour d'appel de Versailles invoque « l'imaginaire du créateur », qui doit bénéficier d'un « régime de liberté renforcé afin de ne pas investir le juge d'un pouvoir de censure qui s'exercerait au nom d'une morale nécessairement subjective ». Cette approche, qui flirte avec l'esthétique, est totalement inédite. Formidable pour certains, dangereuse pour d'autres, car elle vise à sacrifier l'art et à placer l'artiste au-dessus des lois.

Orelsan a tout de même un atout maître. Il est une star, avec une œuvre solide et un public énorme. Conrad ne représente que lui-même en termes esthétiques. Sous l'angle sociétal, c'est une autre affaire. Noir (alors qu'Orelsan est blanc), se qualifiant d'« Afro-Français », s'estimant victime de discriminations, il est exemplaire de jeunes Français qui se replient sur leurs communautés et ne croient plus aux lois de la République. Ses clips disent tout ça. Sous cet angle, les condamner revient à victimiser une communauté. Oui, le rap, de qualité ou pas, est un vrai dilemme pour les juges. ■

ÉDITORIAL III

SUITE DE LA « UNE »

Sous nos yeux, la tragédie du Brexit, déclenchée en grande partie par quelques-uns de ces activistes racistes et violents, est un avertissement brutal sur la vitesse à laquelle les repères d'une société peuvent se perdre, les systèmes politiques les plus anciens peuvent se défaire.

Pour l'heure, l'ombre de ces partis porte davantage sur les scrutins nationaux que sur les élections européennes. Celles qui ont lieu cette fin de semaine – dimanche 26 mai en France – ne devraient pas se traduire par une prise de contrôle du Parlement de Strasbourg par les députés d'extrême droite. Elles n'en comportent pas moins le risque majeur d'accroître encore

le désengagement d'électeurs pro-européens, déçus par la tournure prise par l'Union et perplexes sur l'utilité d'une Assemblée au fonctionnement peu compréhensible.

Comme toujours, cette abstention massive serait, en France, la meilleure alliée de la liste du Rassemblement national et de sa présidente, Marine Le Pen. Celle-ci a réussi, au cours de cette brève campagne, à remobiliser son électorat en camouflant ses insuffisances criantes de la présidentielle derrière un programme approximatif, en contradiction flagrante avec la réalité de l'inaction des parlementaires RN à Strasbourg. Pour s'opposer à ces manipulations, les défenseurs de l'idée européenne n'ont qu'une ressource : voter. Voter pour l'une des nombreuses listes de démocrates convaincus, quelle que soit l'ampleur de leur déception et de leurs critiques sur les blocages actuels de l'UE. La coopération entre nations est le seul moyen de faire face aux enjeux de l'époque : dérèglements climatiques ; tensions croissantes avec les puissances chinoise, russe et américaine ; inégalités sociales et fiscales.

Il serait dommage que, dans l'esprit d'europeens convaincus, les considérations

nationales finissent par éclipser la dimension continentale de ce scrutin. C'est à Strasbourg que les résultats comptent les élus, selon leur nombre, recomposés de nouvelles alliances qui pourront leur coloration, aider à réformer l'Europe et à lutter contre ses extrémismes. Car le camp des européens convaincus a la lourde tâche de s'atteler à la reconstruction de l'idéal de l'Union.

Car les électeurs des candidats nationaux ne sont pas apparus par génie spontané. Ils se sont détournés de la construction européenne à cause de ses défauts politiques – primauté de l'économie sur le social – et de ses défauts d'écoute du référendum de 2005 en France. Rien de tout cela n'est irrémédiable. De multiples propositions ont été formulées pour monter les égoïsmes des Etats, faire passer le sentiment d'injustice et la perte de confiance majeure qui se sont manifestés en France à travers le mouvement des « gilets jaunes ». Nul n'a plus le monopole de l'Europe : il est grand temps d'accepter ces débats, qui permettront d'imaginer l'avenir autrement que comme un rétrograde nationalisme mortifère.

JÉRÔME FEN

(DIRECTEUR DU « MO »)



Forum expat

VENEZ RÉALISER VOTRE PROJET À L'INTERNATIONAL

12 ET 13 JUIN 2019

Carreau du Temple - Paris
ENTRÉE LIBRE



INSCRIVEZ-VOUS SUR LEFORUMEXPAT.COM

Carreau du Temple, 4 rue Eugène Spuller 75003 Paris

Un événement Groupe Le Monde

Courrier international

Courrier expat